

Vol. 17 - No 3 - 23 mars 2018



*Nous vous souhaitons
un bon temps des sucres!*



28 mars	Déjeuner reconnaissance (Chambre de commerce)
30 mars	Marche du Pardon (Chevaliers de Colomb)
1 ^{er} avril	Cueillette de l'Eau de Pâques (Chevaliers de Colomb)
7 avril	Spectacle du Club de patinage Axel
9 avril	Séance ordinaire du conseil
10 avril	Réunion des Chevaliers de Colomb
11 avril	Réunion du Cercle de Fermières
15 avril	Déjeuner à l'érable (Chevaliers de Colomb)
17 avril	Séance d'information - Gestion des matières résiduelles
18 avril	Réunion des Filles d'Isabelle
21 avril	Bébé Bazar et Marché public
27 & 28 avril	Gala musical (Chorale Chante La Joie)



*L'hôtel de ville
sera fermé à l'occasion
du congé de Pâques,
soit le Vendredi saint
30 mars et le
lundi de Pâques
2 avril 2018.*

Calendrier
des événements

Information municipale



Mot du maire

C'est le temps de bâtir votre avenir...à Saint-Joseph!

Le mois de mars est propice pour amorcer un projet de nouvelle construction à Saint-Joseph-de-Beauce. Plusieurs beaux terrains sont disponibles pour débiter vos travaux de construction dès le printemps 2018.

Pour les jeunes familles, les secteurs du Vallon, du Verdier et du Castel sont idéaux par leur proximité aux services de garde et au Parc des Générations. Pour les jeunes retraités, les personnes seules ou minimalistes, le secteur Roy vous propose des terrains nécessitant peu d'entretien permettant la construction d'une mini-maison. Le secteur du Châtelet vous séduira par sa tranquillité et sa proximité des services.

Pour ceux qui préfèrent les grands espaces, le secteur des Boisés-Dulac ainsi que celui des rues des Mésanges sauront vous charmer!

Pour toute information concernant les terrains disponibles, rendez-vous au **www.vsjb.ca**, section **Développement résidentiel**.

Dites-le à vos amis!

Si vous n'êtes pas dans la planification d'une construction neuve, mais que vous connaissez quelqu'un qui est en plein processus, je vous invite à porter le flambeau et à lui transmettre l'information sur les possibilités de construire à Saint-Joseph. Notre développement comme Ville est l'affaire de tous.

À la recherche d'un logement?

La Ville peut vous accompagner dans votre recherche de logement en vous fournissant une liste des propriétaires de logements à Saint-Joseph. Vous n'avez qu'à nous contacter au 418 397-4358, poste 221 ou par courriel à **info@vsjb.ca** et il nous fera plaisir de vous faire parvenir l'information.

Pierre Gilbert, maire



Séance du conseil du 12 mars 2018

- Madame Hélène St-Hilaire, conseillère au district n° 1, a été nommée comme maire suppléant jusqu'à la prochaine élection en novembre 2021. Elle est mandatée à agir, en cas d'absence du maire et à assister à différentes rencontres.



- Une entente est intervenue avec la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour la gestion des constats d'infraction délivrés sur son territoire.

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la Ville au **www.vsjb.ca**.

Prochain rendez-vous : le lundi 9 avril 2018 à 20 h, à l'hôtel de ville (porte P4).

Équipements tonte de pelouse

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce souhaite recevoir des soumissions pour la vente de différents équipements pour la tonte de pelouse soit :

- Lot 1 : 1 tondeuse Honda HRC2163HXC No 1
- Lot 2 : 1 tondeuse Honda HRC2163HXC No 2
- Lot 3 : 1 tondeuse Honda GCV160
- Lot 4 : 1 Tracteur Z-50 Colombia
- Lot 5 : Tank Cub Cadet 54 pouces
- Lot 6 : Tondeuse Cub Cadet sc 500HC
- Lot 7 : 1 fouet Jonsered No 1
- Lot 8 : 1 fouet Jonsered No 2

Les équipements seront bientôt en démonstration. Consultez notre site Internet au **www.vsjb.ca/la-ville/avis-publics** pour plus d'information.

Aucune garantie ne sera consentie.



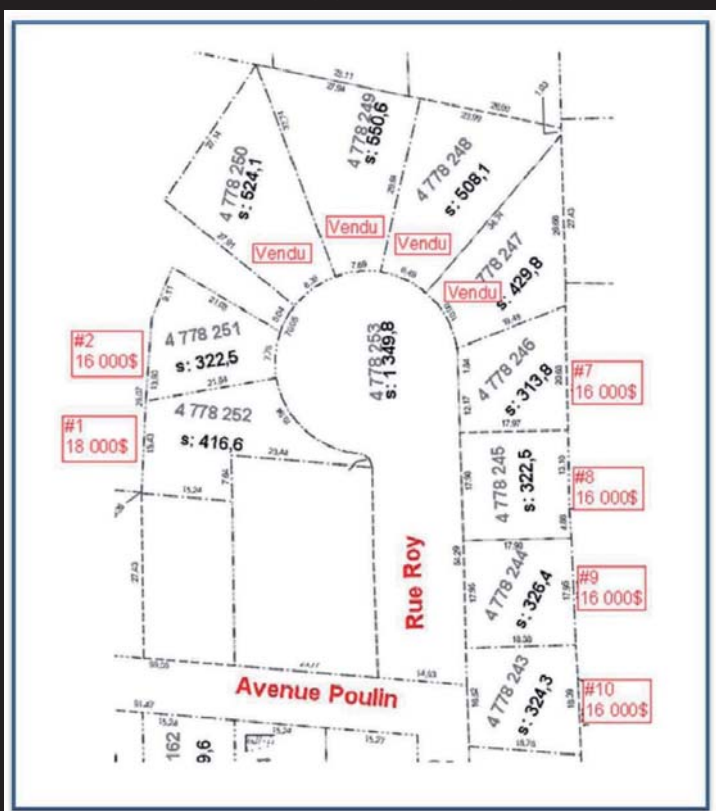
Information municipale



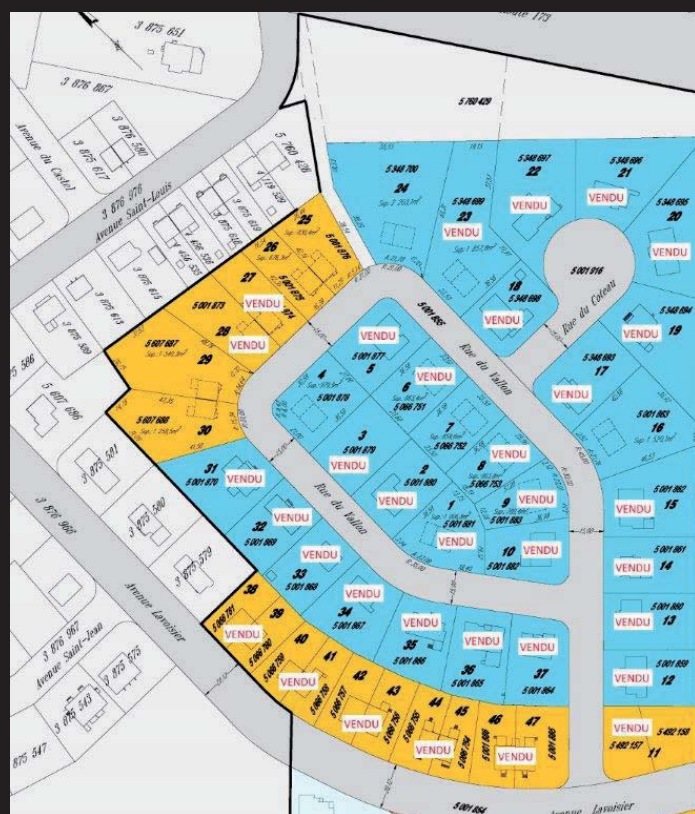
Terrains à vendre de la Ville

Pour plus d'information ou pour consultez tous les terrains disponibles, visitez notre site Internet au www.vsjb.ca/citoyens/developpement-residentiel ou contactez Mélanie Lévesque au 418 397-4358, option 2.

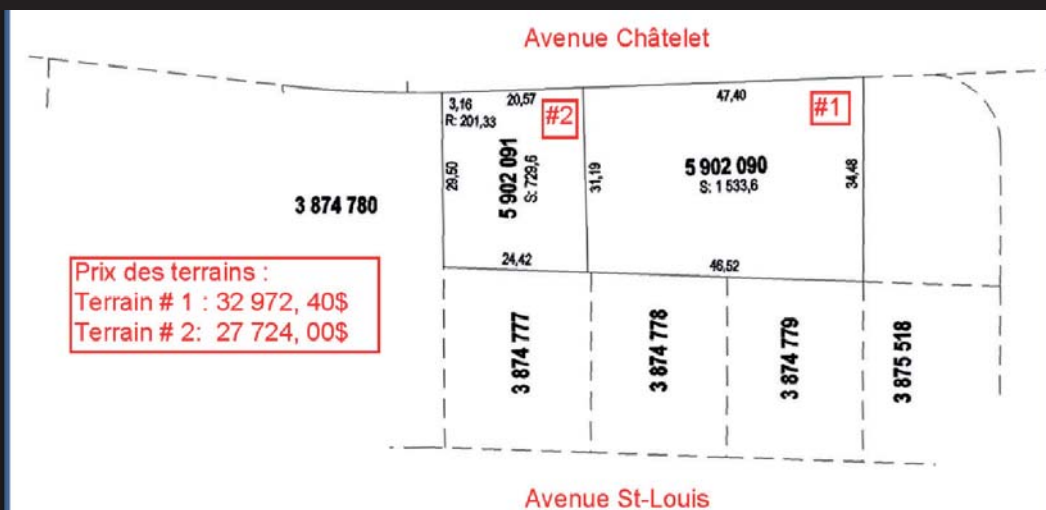
Développement Roy



Développement du Vallon



Développement Châtelet



Développement Castel



Félicitations au nouveau propriétaire de terrain!

Un (1) terrain a été acquis dans le développement du Castel, soit le terrain # 6. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau propriétaire dans ce quartier. Vous êtes intéressés de suivre leur exemple? Rendez-vous au www.vsjb.ca/citoyens/developpement-residentiel/.

Rappel aux citoyens

Le deuxième versement des taxes municipales sera le 19 avril 2018.



Information municipale



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit d’être inscrites sur la liste référendaire et de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de règlement 627-9-18 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à revoir les limites de certaines zones municipales, à modifier certaines grilles des spécifications, à modifier la superficie applicable pour le nombre de cases de stationnement minimales pour des usages industriels et à revoir la superficie maximale des abris sommaires

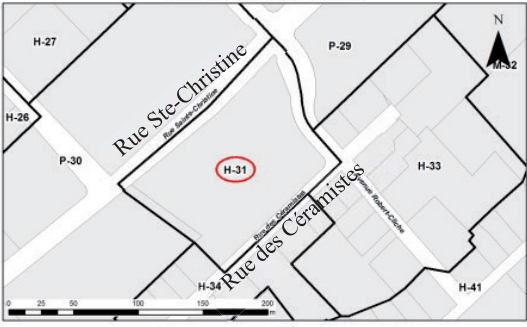
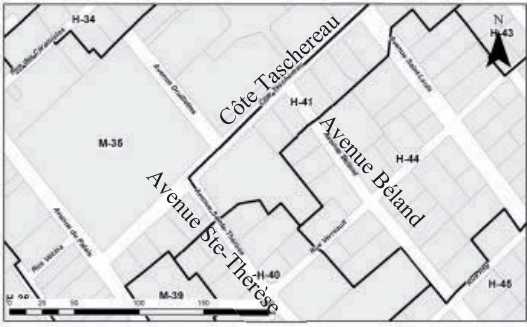
AVIS PUBLIC est donné que :

1. À la suite de l’assemblée publique de consultation tenue le 12 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté un second projet de règlement de zonage modifiant le règlement de zonage lors de la séance ordinaire du 12 mars 2018.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l’objet d’une demande de la part des personnes intéressées afin qu’un règlement qui les contient soit soumis à l’approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. L’objet de ce second projet de règlement vise à adapter la réglementation aux nouvelles réalités du territoire.
4. Ce second projet de règlement 627-9-18 modifiant le règlement de zonage 627-14 a pour but de modifier diverses dispositions règlementaires du règlement de zonage en vigueur.

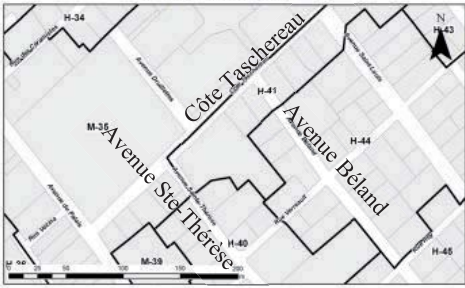
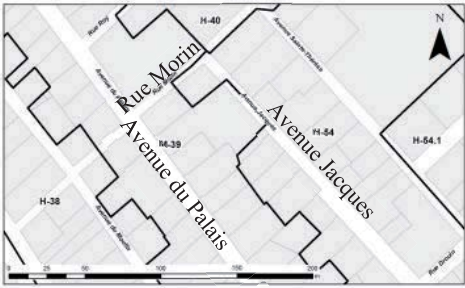
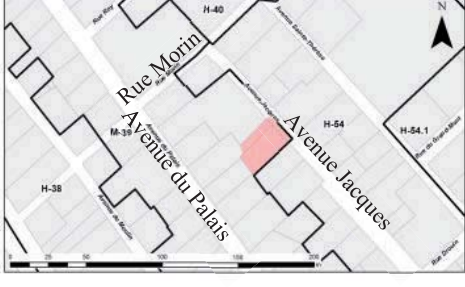
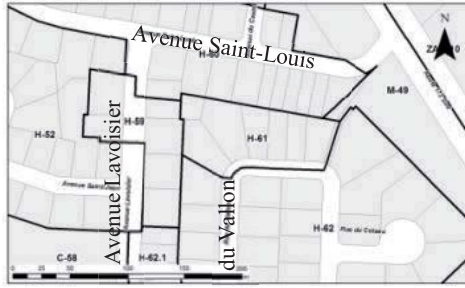
Le projet comporte certaines dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

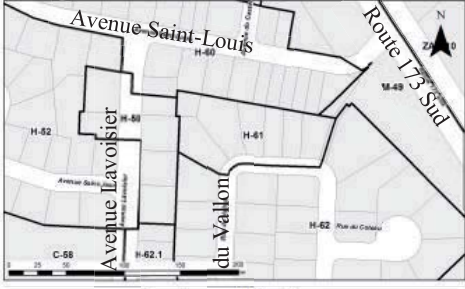
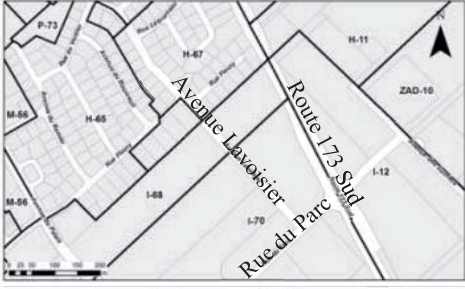
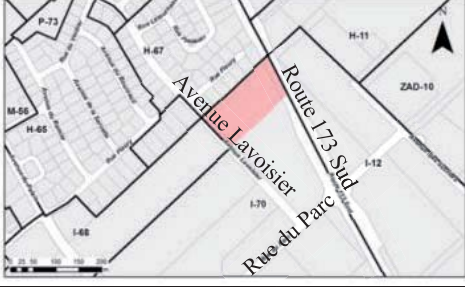
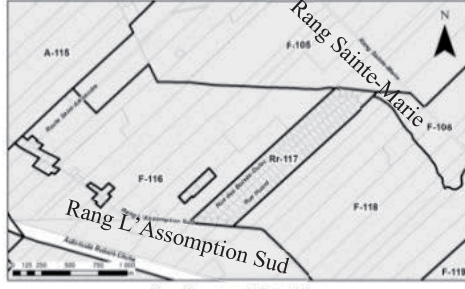
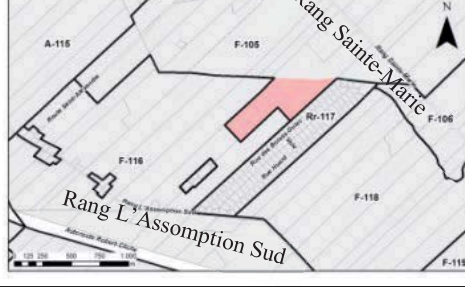
Les dispositions qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire visent à ajouter ou modifier des définitions, à ajouter quelques précisions ou encore à corriger certaines erreurs cléricales.

Liste des articles susceptibles d’approbation référendaire

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 2	Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 2
Objet de la modification : Remplacement de la dominante «Habitation» de la zone H-31 par la dominante «Commerciale», constituant ainsi la zone C-31	Objet de la modification : Création de la zone M-35.1
Avant modification  Après modification  Zones contiguës : P-29, P-30, H-33, H-34	Avant modification  Après modification  Zones contiguës : M-35, H-40, H-41, H-44

Liste des articles susceptibles d’approbation référendaire (suite)

Numéro de l’article du règlement 627-9-18 : 2	Numéro de l’article du règlement 627-9-18 : 2	Numéro de l’article du règlement 627-9-18 : 2
Objet de la modification : Création de la zone H-40.1	Objet de la modification : Agrandissement de la zone M-39	Objet de la modification : Agrandissement de la zone H-59
Avant modification  Après modification 	Avant modification  Après modification 	Avant modification  Après modification 
Zones contiguës : M-35, H-40, H-41, H-44	Zones contiguës : M-35, H-37, H-38, H-40, H-54, M-56, H-72, M-74	Zones contiguës : H-52, H-60, H-61, H-62, H-62.1

Numéro de l’article du règlement 627-9-18 : 2	Numéro de l’article du règlement 627-9-18 : 2	Numéro de l’article du règlement 627-9-18 : 2
Objet de la modification : Modifications des limites des zones M-49 et H-60	Objet de la modification : Agrandissement de la zone I-70	Objet de la modification : Agrandissement de la zone F-105
Avant modification  Après modification 	Avant modification  Après modification 	Avant modification  Après modification 
Zones contiguës : ZAD-10, H-48, H-50, H-51, H-52, H-59, H-61, H-62, H-66	Zones contiguës : H-11, I-12, H-67, H-67.2, I-68	Zones contiguës : A-100, A-103, A-104, F-106, A-115, F-116, Rr-117



Information municipale

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 3	
Objet de la modification : Ajout de l'usage autorisé : «Industrie à impact majeur»	
Zones visées : Zone I-12	Zones contiguës : ZAD-10, H-11, H-14, M-15, H-67, I-68, I-70

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 4	
Objet de la modification : Création d'une nouvelle grille des spécifications C-31	
Zones visées : Zone C-31	Zones contiguës : P-29, P-30, H-33, H-34

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 5	
Objet de la modification : Création d'une nouvelle grille des spécifications M-35.1	
Zones visées : Zone M-35.1	Zones contiguës : M-35, H-40, H-41, H-44

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 6	
Objet de la modification : Création d'une nouvelle grille des spécifications H-40.1	
Zones visées : Zone H-40.1	Zones contiguës : M-35, H-40, H-41, H-44

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 7	
Objet de la modification : Augmentation de la marge de recul latérale maximale à 50 m	
Zones visées : Zone Ad-114	Zones contiguës : A-103, A-113, A-115

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 8	
Objet de la modification : Ajout de l'usage autorisé : «Logement»	
Zones visées : Zone V-126.1	Zones contiguës : F-125, Rec-126

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 10	
Objet de la modification : Modifier l'article 205 «Exemption de fournir des cases de stationnement» afin d'ajouter la zone M-35.1	
Zones visées : Zone M-35.1	Zones contiguës : M-35, H-40, H-41, H-44

Numéro de l'article du règlement 627-9-18 : 11	
Objet de la modification : Modifier l'article 211 « Nombre minimal de cases selon l'usage» pour les classes d'usages I2 et I3	
Zones visées : Toutes les zones	Zones contiguës : Toutes les zones

5. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition du règlement qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau, à l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, au plus tard **le 3 avril 2018**.

6. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande ainsi que les renseignements sur les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, aux heures normales de bureau mentionnées ci-dessous.

7. Absence de demande

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. Consultation du second projet de règlement

Ce second projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 14 mars 2018
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 23 mars 2018



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE

Tout propriétaire d'une résidence isolée (non desservie par un réseau d'égouts) a le devoir de respecter le règlement du Gouvernement du Québec sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). Entre autres, lorsque l'installation septique devient une source de nuisance ou de contamination des eaux, le propriétaire doit s'assurer de la mise aux normes de son installation septique dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ont donc pas à attendre la visite de l'inspecteur. De plus, vous avez avantage à vous conformer le plus tôt possible. Nous vous rappelons qu'il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations septiques.

La MRC Robert-Cliche est tenue d'appliquer cette réglementation sur son territoire. Pour ce faire, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrain d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour l'année 2018 sont celles indiquées au tableau 1. Les résidences visées pour l'année 2019 sont celles indiquées au tableau 2. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une inspection et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

Nous tenons à rappeler qu'un permis doit avoir été obtenu avant tous travaux de construction, rénovation, modification ou déplacement d'une installation septique.

Donné à Beauceville, le 20 février 2018.
Michel Légaré, secrétaire-trésorier

TABLEAU 1 : Les résidences isolées dont les numéros de porte sont inscrits au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours de l'année 2018 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées.

NUMÉRO	VOIE	MUNICIPALITÉS
716 À 1265	276	Saint-Joseph-de-Beauce
109 À 281	173 NORD	Saint-Joseph-de-Beauce
1384	173 SUD	Saint-Joseph-de-Beauce
329 À 660, 0*	ASSOMPTION NORD	Saint-Joseph-de-Beauce
1036	ASSOMPTION NORD	Saint-Joseph-de-Beauce
445 À 851	BAPTISTE-MAHEUX	Saint-Joseph-de-Beauce
557 À 625	DESSERT L'ASSOMPTION NORD	Saint-Joseph-de-Beauce
0*	LESSARD	Saint-Joseph-de-Beauce
1000 À 1116	PETITE-MONTAGNE	Saint-Joseph-de-Beauce
1358 À 1473	SAINT-JEAN	Saint-Joseph-de-Beauce
1180	SAINT-THOMAS	Saint-Joseph-de-Beauce
864 À 1075	VILLAGE-MARIE	Saint-Joseph-de-Beauce

TABLEAU 2 : Les résidences isolées dont les numéros de porte sont inscrits au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours de l'année 2019 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées.

NUMÉRO	VOIE	MUNICIPALITÉS
505 À 650	DES BOISÉS-DULAC	Saint-Joseph-de-Beauce
572 À 610	HUARD	Saint-Joseph-de-Beauce

0* : une ou des bâtiments sans numéro civique

Information municipale



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 9 avril 2018, à vingt heures (20h00) heure locale, la demande de dérogation mineure concernant des dispositions du règlement de zonage sera soumise au conseil pour approbation. À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à cette demande.

Les dérogations suivantes sont demandées :

Propriétés situées aux 1365 et 1371, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, respectivement numéros de lots 3 875 838 et 3 875 845 du Cadastre du Québec, zone M-15.

- Dérogation à l'article 115 du règlement de zonage n° 627-14 visant à réduire la marge de recul arrière à 1,1 mètre alors que la norme est fixée à 6 mètres, permettant ainsi l'agrandissement projeté au coin nord du bâtiment déjà érigé sur le lot 3 875 845.
- Dérogation à l'article 188 du règlement de zonage n° 627-14 visant à ne pas faire l'installation d'une clôture opaque ou d'une haie entre le terrain occupé par un usage du groupe d'usages «C – Commerce de consommation et de services» et le terrain occupé par un usage du groupe d'usages «H – Habitation», alors que la norme édictée rend obligatoire l'installation d'une clôture opaque ou d'une haie entre deux terrains adjacents qui font partie de ces groupes d'usages.
- Dérogation à l'article 224 du règlement de zonage n° 627-14 visant à ne pas faire l'installation d'une clôture servant à border une aire d'entreposage extérieure alors que la norme édictée rend obligatoire l'installation d'une telle clôture pour une aire d'entreposage extérieure à titre d'usage principal ou accessoire.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 19 mars 2018
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois édition du 23 mars 2018

Offre d'emploi Adjoint(e) au contremaître aux travaux publics



La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce est à la recherche d'un(e) adjoint(e) aux travaux publics. Sous la responsabilité du contremaître des travaux publics, l'adjoint au contremaître du service des travaux publics est la personne ressource de la planification du service des travaux publics, incluant l'entretien des bâtiments, des parcs et des espaces verts. Il agit comme responsable pour certains travaux ou lors d'absences du contremaître. De par son expertise, il identifie et définit des problématiques, il propose des mesures correctives, s'assure de la conformité des travaux effectués et il documente les interventions.

Consultez l'offre d'emploi complète via le www.vsjb.ca/emplois

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le 6 avril 2018 à 12 h à l'attention de M. Alain Landry, directeur général et trésorier, par courriel à info@vsjb.ca ou bien par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0

Seules les personnes retenues seront contactées.

AVIS DE RESTRICTION D'EAU

Aux citoyens, industries, entreprises et institutions du secteur desservi par le réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Nous vous rappelons que nous sommes toujours en période de restriction d'eau dans la Ville. Dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'eau potable, des travaux sont présentement effectués dans le réseau de distribution d'eau potable de la Ville. Pour assurer la sécurité des citoyens, il est plus qu'important de maintenir un niveau suffisant d'eau dans les réservoirs afin d'être en mesure d'intervenir efficacement lors d'incendies.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 418-397-4358 poste 221 ou par courriel à info@vsjb.ca. Pour toute information sur le projet de mise aux normes de l'eau potable, visitez notre site Internet au www.vsjb.ca/citoyens/mise-aux-normes-de-leau-potable/.





Entreprises et commerces



Bienvenue à l'entreprise - Trans. Continental Distribution

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tient à souhaiter la bienvenue à M. Mathieu Doyon qui a choisi notre Ville pour y établir son entreprise. Celle-ci est située au 243, route 276, suite 1. Trans Continental Distribution s'est établi comme étant la référence en outillage, produits industriels et boulonnerie, et ce depuis maintenant 18 ans. En choisissant Trans Continental Distribution comme fournisseur, vous vous assurez d'obtenir tout ce que vous avez besoin à des prix compétitifs!

Il est le fournisseur autorisé pour de grandes marques telles que Redtek, CRC Canada, Fein, King Canada, Airmax, Champion Cutting, Eclipse Tools, Fairview, Hitachi, Irwin, Metabo et bien plus! **Le centre de distribution est ouvert autant au secteur industriel qu'aux particuliers, et ce, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.**



Voici l'historique de Trans. Continental Distribution :

Le tout débute dans les années 1975, l'entreprise opérait sous la raison sociale de T.C.B Manufacturing et se spécialisait dans la vente de boulons, coffrets pour boulons, les produits Red Tek et des lubrifiants en aérosol. Deux représentants se partageaient les fermes de l'est du Québec. Ils ont fait ce travail sur une période de 25 ans.

En 1999, M. Giard qui travaillait dans le secteur de l'Estrie et d'une partie de la Beauce, a décidé de prendre sa retraite après 25 ans. En 2000, M. Gilles Pomerleau l'a donc remplacé. Il a travaillé de 2000 à 2004 pour T.C.B Manufacturing de Saskatoon. En 2004, T.C.B a fait faillite, suite à une mauvaise administration.

M. Pomerleau a donc sauté sur cette occasion pour débiter à son compte. La compagnie a changé de nom pour T.C.D Agri-Co. En 2012, M. Pomerleau a décidé de prendre sa retraite, c'est alors qu'il a offert l'opportunité à M. Mathieu Doyon de prendre la relève de T.C.D Agri-Co. Depuis 2012, M. Mathieu Doyon est donc l'unique propriétaire de la compagnie T.C.D Agri-Co.

En 2017, le nom de T.C.D Agri-co change pour Trans Continental Distribution.

Vous pouvez les contacter au 418 397-1414, par courriel à m.doyon@tcdistribution.ca ou consulter leur site Internet au www.tcdistribution.ca



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
ST-JOSEPH-DE-BEAUCE vous présente ses

CONFÉRENCIERS

Déjeuners Reconnaissance **2018**

28 mars
Paul Poulin
FRAMPTON BRASSE



Conférence au **restaurant Le Journal**
de Saint-Joseph-de-Beauce de **7h15 à 9h**

20\$ membre 25\$ non-membre
Confirmez votre présence par courriel à :
admin@ccstjoseph.com ou sur notre site
internet au : www.ccstjoseph.com

Information municipale



Stationnement interdit de nuit - Règlement 471-95

Il est interdit à tout conducteur de stationner un véhicule dans une rue, sur une place publique ou dans un parc de stationnement de la ville de minuit à sept heures entre le 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'année suivante, aux endroits désignés.



CAIDI recherche des bénévoles

CAIDI (Comité d'Accueil et d'Intégration des Immigrants), affilié au Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord (CJEEN), souhaite une aide bénévole pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté de Saint-Joseph-de-Beauce.

Accueil et intégration des personnes immigrantes : Bénévole-accompagnateur

La personne immigrante qui arrive dans un pays étranger, sur un sol inconnu a besoin de vous, de votre accueil et de votre soutien. Le bénévolat est un moyen d'ouverture et d'accueil, de soutien et d'aide, car il permet de répondre aux besoins des personnes immigrantes.

Pour connaître les tâches reliées au poste, veuillez communiquer avec Mme Aya Georgette Dje, agente d'intégration et de sensibilisation en immigration au 418 397-8045 ou par courriel à ag.dje@cjeen.com.



AVIS - Coin d'Entraide

Nous désirons vous aviser que de le Coin d'Entraide situé au 1090, avenue du Palais, **ne ramasse pas les meubles usagés**, et ce, tel qu'affiché sur leur bâtiment.

Donc pour les meubles en bon état, veuillez communiquer avec la Saint-Vincent-de-Paul au 581 226-8696 et leur laisser un message ou aller porter vos articles abîmés à l'Écocentre de la MRC Robert-Cliche situé au 184, 181^e Rue à Beauceville. Pour connaître l'horaire de l'Écocentre visitez notre site Internet au www.vsjb.ca/citoyens/ordures-et-recuperation ou consultez la dernière page de votre calendrier 2018. Vous pouvez également les contacter au 418 774-5275.

Merci de votre collaboration!

Séance d'information aux citoyens - Gestion des matières résiduelles

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce invite la population à venir assister à la séance d'information sur la gestion des matières résiduelles qui aura lieu **le mardi 17 avril à 19 h** à la salle de théâtre de l'hôtel de ville.

Lors de cette séance, nous vous présenterons :

- Les attentes et exigences à respecter en lien avec la gestion des matières résiduelles ainsi que notre portrait actuel;
- Les actions mises en place par la Ville pour favoriser la réduction des déchets;
- Les nouveautés offertes par la Ville suite à l'annonce de la collecte bimensuelle des déchets;
- Les gestes à poser au quotidien pour une meilleure gestion des matières résiduelles.

Une période de questions est également prévue. Au plaisir de vous y rencontrer!





Information municipale

Inondation printanière

Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Bouchez le drain au sous-sol;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant;
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet;
- Respectez les consignes de sécurité transmises.

Que faire pendant l'inondation?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent;
- Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables.

Que faire après que l'eau s'est retirée?

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant;
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage;
- Procéder au nettoyage;
- Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre municipalité et votre assureur;
- Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.vsjb.ca à la page d'accueil, vous y trouverez un lien cliquable «Surveillance de la rivière.»

Alain Busque, directeur de la sécurité civile

Piscine démontable / gonflable

Vous êtes fatigués de l'hiver et les articles d'été sont déjà en vente sur les tablettes des magasins. Vous avez envie de vous laisser tenter par une piscine démontable ou gonflable? Avant de faire votre achat, lisez ceci :



Saviez-vous que les piscines sont régies par le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles? Ce règlement émanant du gouvernement du Québec oblige tout propriétaire désirant construire, installer ou remplacer une piscine ou encore ériger une construction donnant accès à une piscine à se procurer un permis auprès de sa municipalité. De plus, les normes d'implantation des piscines sont prévues au niveau des règlements d'urbanisme de la municipalité.

L'envie de vous procurer une piscine démontable ou gonflable se fait toujours sentir? Alors sachez qu'il vous sera formellement exigé de respecter les normes suivantes :

Une piscine démontable ou gonflable d'une hauteur inférieure à 1,4 mètre (55") doit obligatoirement être clôturée sur le pourtour par une enceinte d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre (48"). Les matériaux utilisés pour la confection de cette enceinte doivent être solides et robustes, comme par exemple : le bois, l'aluminium ou le métal.

Par mesure de sécurité afin d'éviter qu'un accident malheureux ne survienne, veuillez prendre note que l'équipe du Service de l'urbanisme et de l'environnement devrait procéder à une série d'inspections des piscines résidentielles au courant la saison estivale 2018. **En ce sens, sachez que toute piscine dont l'installation ne respecte pas les normes applicables au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, devra se rendre conforme ou être retirée.**

Pour de plus amples renseignements au sujet des piscines, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 397-4358, option 2.



Loisirs et vie communautaire



Lancement de la politique Famille-Aînés 2018-2020



Après plusieurs mois de démarches auprès de la population, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce est heureuse de dévoiler sa nouvelle politique Famille - Aînés pour les années 2018-2020. Par la publication de cette politique, le conseil municipal vise à améliorer la qualité de vie des familles et des aînés du milieu.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'engagement de la Ville envers la politique Municipalité des aînés (MADA) et la politique familiale municipale (PFM). Les commentaires reçus dans le cadre de deux consultations populaires auront permis d'établir les différentes actions à entreprendre par la Ville et bonifier la qualité de vie du milieu.

Vous pouvez la consulter sur notre site Internet
au www.vsjb.ca/citoyens/loisirs-et-culture/politique-famille-aines.



Deux expositions s'offrent à vous :

Une toute nouvelle exposition a pris l'affiche au Musée Marius-Barbeau le 18 mars dernier. De magnifiques broderies issues de plusieurs techniques sont exposées dans la salle au 1^{er} étage de la Maison de la Culture (accessible également à partir de la Bibliothèque). Cette exposition viendra mettre en lumière le talent, la minutie et la patience de ces femmes qui savaient si bien maîtriser l'art de la broderie. Nous tenons à remercier M. Yvon St-Hilaire de Saint-Joseph pour le partage de sa collection de broderies.

Pour information, communiquez
au 418 397-4039 ou consultez
leur site Internet au
www.museemariusbarbeau.com.



L'ABC du patinage



Spectacle annuel du Club Axel
Samedi 7 avril 2018 - 19h00

Pour information:
Marie-Noëlle Labbé
(418) 397-5433

Location de salle

Avez-vous pensé à réserver votre salle durant le temps des Fêtes pour votre party de famille, d'entreprise ou pour toute autre occasion?

Des dates intéressantes sont toujours disponibles dans nos deux salles, soit la salle 200 au Centre communautaire (135, rue Ste-Christine) et le chalet du Parc municipal (57, rue Martel).

Pour information et réservation, communiquez avec nous au 418 397-4358, poste 238.



Loisirs et vie communautaire

Réunion du Cercle de Fermières



Le Cercle de Fermières vous invite
à sa réunion mensuelle
qui aura lieu le **mercredi 11 avril 2018, à 19 h 15,**
au Centre communautaire (local 200).

Nous présenterons les morceaux
d'inter-cercles et une invitée se joindra à nous.

Bienvenue à toutes!

Visitez notre site Facebook :
Cercle de Fermières St-Joseph
Information : Nicole Champagne,
comité communication 418 397-4281



Rappel Gala musical de la Chorale Chante La Joie

Veuillez noter qu'il est grand temps de réserver vos billets
pour cet événement unique qui se tiendra le vendredi
le 27 et le samedi 28 avril 2018 à 20 h, au Théâtre de
l'Hôtel de Ville de St-Joseph. Lors de cette soirée. Venez
en grand nombre vous divertir et apprécier le talent de
nos interprètes de la région.

Les billets sont déjà en prévente au coût de 18 \$ pour
adultes (20 \$ à la porte) et pour les jeunes de 17 ans et
moins 10 \$ (12 \$ à la porte).

Vous pouvez vous les procurer auprès de Carole Vaillan-
court 418 397-6797, de Dany Labbé 418 397-6668
ou même auprès des membres de la Chorale Chante La
Joie.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!



Les Filles d'Isabelle

CERCLE CLAIRE JOLIET
de Saint-Joseph-de-Beauce

Réunion mensuelle le **mercredi 18 avril 2018,**
à 19 h, au Centre communautaire.

Invitée : Annie Simard de la Fondation Rêves d'enfants.

- Assemblée régulière
- Activité à saveur d'érable

Info : Gaétane Lessard, régente, 418 397-6979



Mouvement des Femmes Chrétiennes



Le Mouvement vous invite à sa réunion mensuelle qui aura lieu le **mercredi 25 avril 2018, à 13 h 15,**
à la salle de sacristie à Saint-Joseph. La réunion a pour thème « Être leadership ».

Bienvenue aux membres et non-membres!

Pour information : Mme Claudette Labbé, présidente au 418 397-5880

Loisirs et vie communautaire



Programmation en loisirs d'été

La programmation des loisirs d'été sera disponible à compter de la mi-avril sur notre site Internet au www.vsjb.ca, cliquez sur Citoyens/ Programmation des activités. Surveillez notre page Facebook de la Ville! Les inscriptions en ligne débuteront le 17 avril. La procédure pour s'inscrire sera détaillée dans la programmation. Veuillez noter que le camp de jour régulier de Saint-Joseph-de-Beauce se déroulera du 26 juin au 17 août 2018.



Avis important - Voilà onglet Loisirs

À partir du 23 mars 2018, afin d'améliorer la sécurité des paiements électroniques, seuls les citoyens utilisant une version récente de leur navigateur, tel qu'Internet Explorer 11, Microsoft Edge, Firefox, Google Chrome, Safari et Opera seront en mesure d'effectuer leur paiement en ligne.



Chevaliers de Colomb

Marche du Pardon : le 30 mars 2018, à 14 h 15, vous êtes invités à participer à cette marche qui aura lieu le Vendredi saint. Le départ de la croix se fera à partir du centre commercial en direction de l'église. Ceux qui résident sur le parcours sont invités à décorer leur demeure. Information auprès de M. Julien Sévigny au 418 397-4820.

Cueillette de l'Eau de Pâques : le 1^{er} avril 2018, à 5 h 30 du matin. Le départ aura lieu du Centre communautaire (local 402). Au retour, un petit déjeuner sera servi gratuitement à tous les participants, il y aura également des surprises pour les enfants. Ce sera l'occasion de célébrer la fête de Pâques dans le partage et la fraternité. Toute la population est invitée!

Assemblée mensuelle des membres : le mardi 10 avril 2018 à 19 h 30 au Centre communautaire (local 402).

Brunch à l'érable : le 15 avril 2018, de 9 h à midi, au Centre communautaire. Tire sur la neige disponible sur place! Coût du repas 10 \$ pour les adultes, 6 \$ pour les 5 à 12 ans et gratuit pour les 4 ans et moins. Toute la population est invitée! Information auprès de Mme Véronique Gilbert au 418 957-2892 ou de M. Jean-Marie Labbé au 418 397-5478.

Pour information, contactez M. Jean-Marie Labbé, publiciste des Chevaliers de Colomb au 418 397-5478.



Loisirs et vie communautaire



Bibliothèque Nouveau best-seller

Collection privée de Danielle Steel

Consultez leur site Internet
au www.mabibliotheque.ca
pour connaître d'autres nouveautés!

Pour information : 418 397-6160

Heure du conte

Le jeudi 29 mars 2018,
à 18 h 30, à la
bibliothèque pour les
enfants de 3 à 6 ans.

Viens écouter l'histoire
de « Pat le chat - La
grande fête de Pâques! »



Cours de gardien(ne)s averti(e)s

Un cours de gardien(ne)s averti(e)s est offert
pour les 11 ans (ou être en 6^e année), au chalet
du parc municipal, le **samedi 5 mai de 8 h
à 16 h 30**. Le coût est de 60 \$.

* Inscription obligatoire
au www.vsjb.ca via
l'onglet Voilà !
ou par courriel
au ml.paquet@vsjb.ca



Bulletin municipal - Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2018
ISSN 1705-9518

Club Les Amis Joselois

Au Centre communautaire (local 200)

Baseball-poche et de pétanque

atout : tous les lundis après-midi à 13 h.

Bridge : tous les lundis soir à 19 h.

Pour information, contactez Patricia au 418 397-6538.

Tournoi de carte : tous les mardis après-midi, à 13 h.

Quilles : tous les mercredis après-midi à 12 h 30,
à Beauceville. Pour information Marquis au 418 397-6979.

Cours d'anglais pour niveau intermédiaire :

les jeudis à 9 h, au Salon des Aînés. Pour information Yvon au 418 397-5447.

Jeu de palets (schuffleboard) : tous les jeudis soirs à 18 h 15.

Pratique de palets (schuffleboard) : le vendredi 23 mars à
partir de 13 h 30.

Vie Active : le mercredi 4 avril et les jeudis 12, 19 et 26 avril à
13 h 30.

Bingo : le jeudi 5 avril à 13 h 15.

Tournoi de palets (schuffleboard) : le samedi 7 avril.
Pour information André au 418 426-3049.

Journée à la cabane à sucre chez Bertrand Giguère : le
mardi 10 avril, on vous accueillera vers 10 h 30 et le repas sera
servi à midi. Coût 15 \$ pour les membres et 20 \$ pour les non
membres.

Mini-bingo : le jeudi 19 avril à 13 h 15, au Salon des Aînés.

Tournoi de baseball-poche : le vendredi 20 avril à la salle
municipale de Saint-Frédéric, inscription à partir de 8 h.

Voyage à Québec pour le spectacle
de Lise Dion à la salle Albert-Rousseau
le 21 mars 2019, réservation **avant
le 15 avril 2018** auprès de Marcel
au 418 397-6409.



Billard : tous les jours, pour information Nicolas au
418 397-6961.

Salon des Aînés ouvert tous les mercredis, samedis et dimanches
après-midi de 13 h à 16 h. Pour information Yvon 418 397-5447.

Vous pouvez consulter le Facebook : Les Amis Joselois.

TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY PEE-WEE DE QUÉBEC

Félicitations à l'équipe Pee-Wee BB des Baroudeurs de Beauce-Centre qui a remporté la grande finale Inter B de la 59^e édition du Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec, le 18 février 2018 au Centre Vidéotron de Québec. Plus de 2 000 joueurs de 11-12 ans provenant de 15 pays se disputaient les grands honneurs de ce tournoi.

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce est heureux d'avoir souligné cet événement par une cérémonie de signature du Livre d'Or de la municipalité, lors de la séance du conseil du 12 mars dernier.



Semaine de relâche 2018

La Ville vous remercie de votre participation en grand nombre aux activités de la relâche! Grâce à vous, cette semaine fut un succès!



BÉBÉ BAZAR ET MARCHÉ PUBLIC



Le 21 avril 2018, dès 9 h, à l'école secondaire aura lieu le Bébé Bazar et pour la 1^{re} fois le Marché Public.

- Bébé bazar jusqu'à 13 h, à la cafétéria (entrée du côté de aréna);
- Marché public jusqu'à 15 h, dans le hall principal (entrée du côté du stationnement des autos).

*Accès facile aux deux activités par l'intérieur

90 exposants d'artisanats, de produits de santé et de beauté, d'alimentation, de bijoux, d'inventions. Une occasion d'affaire et bien plus!

Bienvenue à tous!

